

LE LIEN CHERMIGNACAIS

Mars 2022

N° 107



Bulletin municipal de
CHERMIGNAC

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi et Mardi : 14h00 à 18h00

Mercredi : 09h00 à 12h00

Jeudi et Vendredi : 13h30 à 17h30

2 place du Maréchal Leclerc

Tél : 05.46.92.60.53

mairie@chermignac.fr

www.chermignac.fr

Permanence des élus

Maire : J-M Rouger Lundi 15h à 17h

1^{ère} Adj : F. Caillaud Mercredi 9h à 11h

2^{ème} Adj : D. Moulon Mardi 14h à 17h

3^{ème} Adj : A. Mazeau Jeudi 14h à 16h

Affaires Sociales : C. Vallet
jeudi 14h à 17h

Directeur de la publication : J-M Rouger

Rédacteurs : D. Moulon, S. Mercier

Comité éditorial : J-M Rouger, C. Guédon, R. Herman, A. Mazeau, D. Moulon, C. Vallet, A. Vincent, S Pereira, M. Fouquet.

Imprimeur : Imprim'ton id - Gémozac

Dépôt légal : à parution

Crédits photos :

1^{ère} de couverture, pages 19 et 23 :
Daniel MOULON

Pages 16, 21, 22, 25 : Aline MAZEAU

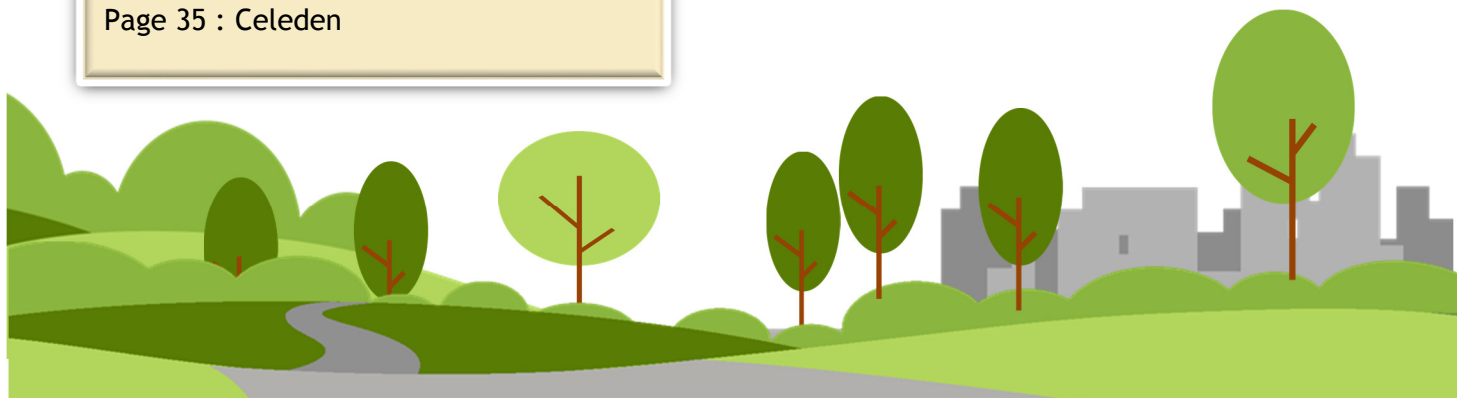
Page 26 : Florence CAILLAUD

Pages 33, 34 : Christelle VALLET

Page 35 : Celeden

Sommaire

Sommaire	1
Le mot du Maire	2
Comptes rendus conseils municipaux	3
PLUI	10
Sécurité routière	14
L'heure civique	15
Info en bref	16
Aménagement sécurité RD 129	17
Travaux les Barrets	19
Mon territoire au fil de l'eau	20
Cérémonie du 11 novembre	21
CCAS	23
Le Bassiot	24
Agriculture	25
Spectacle Noël de l'école	26
Les associations	27
Tandem éducadis	33
Artisanat	35
Culture littéraire	36
Culture musicale	37
Etat civil / Informations élections	38
Agenda	39



Aujourd'hui je voudrais vous parler de deux sujets importants que sont, le PLUI et la sécurisation de la traverse du bourg (RD 129).

Durant tout le mandat, nous allons travailler sur un projet ambitieux qui va mobiliser les 36 communes de la communauté d'agglomération, Je veux parler du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

En 2011, le conseil municipal a adopté le Plan Local d'Urbanisme de la commune qui est toujours en vigueur. Les PLU des communes doivent être compatible au Plan Local de l'Habitat, qui doit être lui-même compatible au Schéma d'Orientation Territorial.

Le conseil municipal de Chermignac a voté le transfert de la compétence urbanisme à la CDA à partir du 1^{er} janvier 2020.

La charte de gouvernance qui définit la collaboration entre l'agglomération et les communes a été adoptée le 25 mai 2021 en conseil communautaire. Elle a pour but de permettre le partage des enjeux communaux et intercommunaux grâce à une vision transversale du territoire et d'organiser les modalités de travail et de décision tout au long de l'élaboration du PLUI.

Je vous invite à consulter la page 10 de ce bulletin pour de plus amples renseignements.

Le 28 février, la convention d'aménagement de sécurisation de la traverse du bourg (RD 129) avec le conseil départemental a été approuvée par le conseil municipal.

Cette opération comprend la création d'un îlot de rétrécissement à l'entrée de l'agglomération, la création de deux plateaux surélevés et la création de deux emplacements de stationnements sur la chaussée. (Voir page 17 et 18).

Ces travaux, sobres malgré tout, vont permettre un net ralentissement de la vitesse des véhicules traversant notre bourg. Je sais que beaucoup de riverains attendent avec impatience la réalisation de ces travaux qui devraient intervenir fin 2022.

Le montant estimé est de 67 229,06 € HT, avec une prise en charge de 60% par le département.

Je ne voudrais pas terminer sans annoncer une bonne nouvelle à nos aînés, en effet le traditionnel repas offert par la mairie est prévu le jour du 8 mai.

En espérant vous retrouver pour un moment de convivialité qui nous a tant manqué.

Votre Maire

Jean-Michel ROUGER

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2021**Etaient présents :**

M. BAUCHET Sébastien, M. GUEDON Christian, M. HERMAN Romain, Mme MAZEAU Aline, M. ROUGER Jean-Michel, M. TOURNIER Christian, Mme PEREIRA Sandrine, M. TERCINIER Matthieu, Mme VINCENT Annie, M. BARTHE Georges-Marie, Mme ROBIN Karine, Mme CAILLAUD Florence et Monsieur MOULON Daniel.

Procuration(s) :

Mme DELPLACE Sabrina donne pouvoir à Mme MAZEAU Aline.
Mme VALLET Christelle donne pouvoir à Mme CAILLAUD Florence.

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. HERMAN Romain.

Vote à main levée

1 - Approbation PV du conseil municipal du 12 juillet 2021.

Vote : Pour : 15

2 - Demande de subvention au Conseil Départemental, réfection « placette de la petite gare des Guillots ».

Une demande de subvention au Conseil Départemental va être faite pour réfection de la petite place de la gare des Guillots dans le cadre des travaux sur voirie communale accidentogène.

L'étude des coûts réalisée par le syndicat de voirie s'élevant à 9773.84 euros HT.

Vote Pour : 15

3- Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE 2021 - 2023) de l'agglomération de Saintes.

L'Etat a invité la communauté d'agglomération de Saintes à mettre en place un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) pour la période 2021-2023 avec deux grands objectifs : renforcer l'attractivité de son territoire et l'accompagner dans sa transition écologique et énergétique.

Le conseil municipal doit approuver ce contrat sur le territoire de l'agglomération de Saintes.

Vote : Pour : 15

4 - Décisions modificatives.

La somme de 4700 euros est transférée de l'article 107 (bâtiments) à l'article 117 (acquisitions matériels) en investissement.

Vote : Pour : 15

5 - Questions diverses.

M. Christian TOURNIER interroge M. Le Maire sur les différents projets immobiliers envisagés.

M. Le Maire apporte les informations suivantes concernant les projets énumérés ci-dessous :

- Lotissement de Bel Air :

Suite aux fouilles archéologiques, la moitié du terrain est dite en zone sensible et est en attente de nouvelles études de la DRAC.

- Extension du lotissement des Tilleuls :

La zone 2AU étant restée sans projet de construction depuis plus de 9 ans à partir de la mise en place du PLU, cette zone retombe en zone non constructible.

- Terrain de M. Fauché :

Ce dossier est en attente de l'intervention de l'EPF.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2021**Etaient présents :**

M. BAUCHET Sébastien, M. GUEDON Christian, M. ROUGER Jean-Michel, M. TOURNIER Christian, Mme PEREIRA Sandrine, M. TERCINIER Matthieu, M. BARTHE Georges-Marie, Mme ROBIN Karine, Monsieur MOULON Daniel, Mme VALLET Christelle

Procuration(s) :

Mme DELPLACE Sabrina donne pouvoir à Mr BAUCHET Sébastien
Mme CAILLAUD Florence donne pouvoir à Mr TERCINIER Mathieu
Mr HERMAN Romain donne pouvoir à Mr ROUGER Jean-Michel
Mme MAZEAU Aline donne pouvoir à Mme VALLET Christelle
Mme VINCENT Annie donne pouvoir à Mr MOULON Daniel

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PEREIRA Sandrine

Vote à main levée

1 - Approbation PV du conseil municipal du 13 septembre 2021.

Vote : Pour : 15

2 - Dispositif de signalement des actes de violence

Mr le Maire expose que toutes les collectivités ont l'obligation depuis mai 2020 de mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence. Pour faciliter cette obligation Mr le Maire propose d'adhérer au dispositif mis en place par une convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Vote Pour : 15

3 - Modification RIFSEEP

Mr le Maire fait part qu'il est nécessaire de modifier le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) suite au changement d'un cadre d'emploi afin d'y ajouter le statut d'agent de maîtrise.

Vote : Pour 15

4- Remboursement aux élus frais de garde et d'assistance.

Mr le Maire explique que l'adoption de la loi sur l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, a modifié la prise en charge du remboursement des frais de garde des élus municipaux.

Les frais de garde seront pris en charge par la commune, qui sera ensuite remboursée par l'Agence de Service de Paiement.

Ce remboursement ne pourra se faire que sur pièces justificatives.

Vote : Pour : 15

5 - Convention CCAS de Saintes.

Mr le Maire rappelle que les personnes âgées et handicapées de la commune peuvent bénéficier de l'intervention du CCAS de Saintes. Une convention de partenariat afin de définir les modalités de calcul de la participation de la commune doit être établie entre le CCAS de Saintes et la commune de Chermignac pour les années 2021, 2022 et 2023.

Vote : Pour : 15

6 - Convention conseiller numérique

Monsieur le Maire rappelle la mise en place par la Communauté d'Agglomération de Saintes de deux conseillers numériques pour deux ans, afin d'accompagner les habitants

dans leur démarche numérique. Le coût total des prestations pour la commune s'élèvent à 841 € dont 493 € la première année et 348 € pour la deuxième année.

Vote : Pour : 15

7 - Modification statuts SDEER

Mr le Maire fait part d'une modification des statuts du SDEER, pour ajouter une compétence au titre des activités accessoires, relative à la maîtrise de la demande d'énergie et de la performance énergétique.

Vote : Pour : 15

8 - Adhésion SIEMFLA.

Mr le Maire informe que 32 communes de l'AIDELFA des Charentes souhaitent adhérer au SIEMFLA 17. En tant que commune adhérente, le conseil municipal approuve ces adhésions au SIEMFLA 17.

Vote : Pour : 15

9 - Rapport définitif CLECT

Mr Le Maire fait part au conseil municipal du rapport définitif de la CLECT (Comité Local d'Evaluation des Charges Transférées). Suite au transfert de compétence des eaux pluviales en zone urbaine le coût annuel pour la commune sera de 1 381,00 € en fonctionnement et de 5 417,00 € en investissement, lequel est étalé sur 5 ans.

Vote : Pour : 15

10 / Passage à la M57

Mr le Maire expose que l'utilisation du référentiel M57 sera une généralisation à toutes les collectivités locales à partir du 1^{er} janvier 2024.

La commune de Chermignac est candidate à partir du 1^{er} janvier 2022 sur avis favorable du comptable public.

Vote : Pour : 15

11 - Convention Syndicat de la Voirie

Mr le Maire présente la convention d'assistance financière proposée par le Syndicat de la Voirie suite à son contrôle fiscal sur les exercices 2016 et 2017. Cette convention ne générera aucune incidence financière à l'égard de la commune, mais va permettre de régulariser la TVA.

COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Page 7

Commune de Chermignac

Vote : Pour : 15

12 - Décisions Modificatives

Régularisation FCTVA Syndicat de la voirie

Investissement

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2151 (21) : Réseaux de voirie	7 212,95	2151 (21) : Réseaux de voirie	7 212,95
2151 (21) : Réseaux de voirie	6 685,20	2151 (21) : Réseaux de voirie	6 685,60
2151 (21) : Réseaux de voirie	2 400,00	2151 (21) : Réseaux de voirie	2 400,00
	16 298,55		16 298,55

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
615231 (011) : Voiries	10 011,96	773 (77) : Mandats annulés	10 011,96
	10 011,96		10 011,96

Total Dépenses	26 310,51	Total Recettes	26310,51
----------------	-----------	----------------	----------

Vote : Pour : 15

Modification en investissement

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunt en Euros	1 600,00		
2111 (21) - 126 : Terrains nus	- 1600,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Vote : Pour : 15

13 - Demandes de subventions

Mr le Maire rappelle le projet de gîte communal et son coût estimatif de 145 000 €. Des demandes de subventions doivent être sollicitées auprès de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), de la Communauté d'Agglomération de Saintes (Commission tourisme) et du Conseil Régional) en plus de celles déjà effectuées.

Vote : Pour : 15

14 - Délégation signature

Suite à un empêchement de Mr Le Maire, une délégation de signature est nécessaire à Mme CAILLAUD Florence, 1^{ère} adjointe au Maire afin de signer l'acte d'achat du terrain

Nouraud au Barrets en vue d'y installer une bâche à eau pour la défense extérieure contre l'incendie.

Vote Pour : 15

15 - Questions diverses

Mr Tournier Christian interroge le Maire sur diverses affaires :

- Adhésion au groupement de commande téléphonique de la Communauté d'Agglomération : La commune est déjà engagée auprès d'un opérateur.
- Création d'une déchetterie par la CDA : Mr le Maire explique que la CDA a du mal à trouver un terrain.
- Nouvelle tarification des ordures ménagères : Attente d'un courrier de la CDA qui doit expliquer les nouveautés.

Informations du Maire :

- Une réunion a été organisée le samedi 27 novembre avec la gendarmerie, les parents et les enfants qui empruntent les arrêts de bus sur les bords des routes départementales de la commune afin de leur rappeler les règles de sécurité. A l'issue de cette réunion un brassard clignotant leur a été remis.
- CCAS : Mise en place d'un calendrier de l'avent solidaire. Ces calendriers ont été déposés à l'épicerie et au salon de coiffure. Les sommes récoltées serviront à des familles nécessiteuses.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2021

Etaients présents :

M. BAUCHET Sébastien, M. GUEDON Christian, M. HERMAN Romain, M. ROUGER Jean-Michel, Mme PEREIRA Sandrine, M. BARTHE Georges-Marie, Mme ROBIN Karine, Mme CAILLAUD Florence, Monsieur MOULON Daniel et Mme VALLET Christelle.

Procurations :

Mr TOURNIER Christian donne pouvoir à Mr BARTHE Georges-Marie.

Excusés :

Mme MAZEAU Aline, Mme VINCENT Annie, Mme DELPLACE Sabrina, Mr TERCINIER Matthieu

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme ROBIN Karine

La séance est ouverte à 17h30. Vote à main levée.

Le point 4 de l'ordre du jour (Clôture budget ZE) est retiré.

COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Page 9

Commune de Chermignac

1 - Approbation PV du conseil municipal du 29 novembre 2021.

Vote : Pour : 11

2 - Statut du SDEER

Suite à une demande de la Préfecture, la précédente modification des statuts du SDEER est amendée par l'ajout d'un texte concernant l'expression du vote.

Vote Pour : 11

3- Décision modificative.

Modification en investissement

Dépenses		Recettes	
Article (chap.) - Opération	Montant	Article (chap.) - Opération	Montant
2046 (204) : Attribution compensation	3700,00		
2111 (21) - 126 : Terrains nus	-3700,00		
Total dépenses	0,00	Total recettes	

Vote Pour : 11

Information du Maire.

Le spectacle de Noël du lundi 12 décembre pour les enfants de l'école de Chermignac à la salle des fêtes est maintenu.

PERMANENCE CONSEILLERE NUMERIQUE

La conseillère France Service, Mme Stéphanie DALBIN (06.37.13.17.21) effectue des permanences salle du conseil municipal de 14h00 à 17h00 les mardis suivants :

15 Mars	29 Mars	12 Avril	10 Mai	24 Mai
07 Juin	21 Juin	05 Juillet	19 Juillet	30 Août

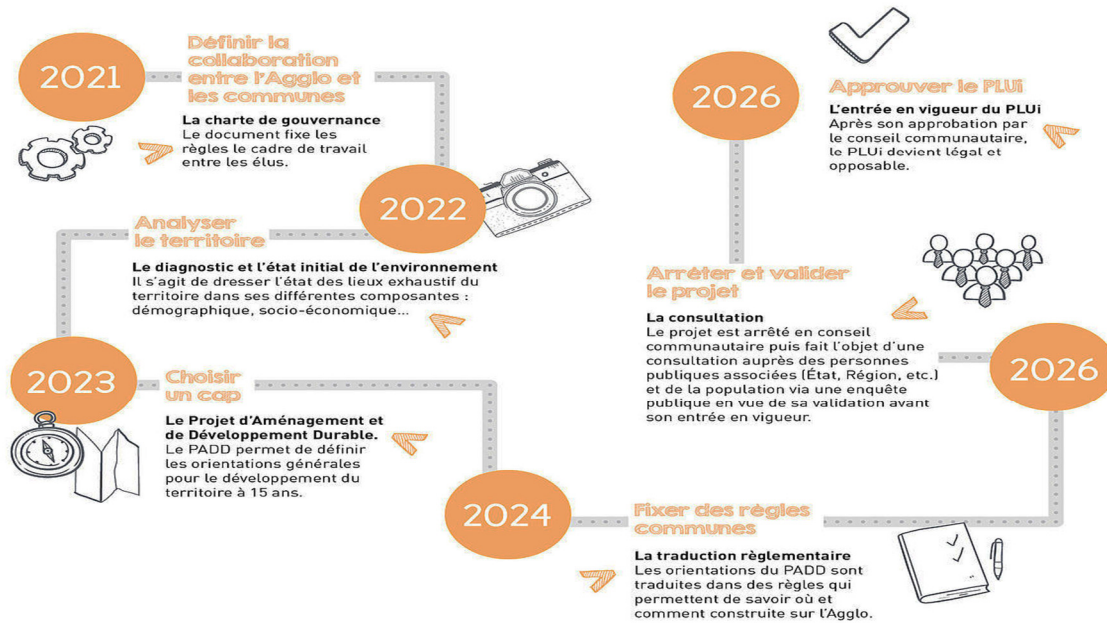
PERMANENCE CONSEILLER MUTUALIA

Pour rappel une mutuelle territoriale pour les habitants de Chermignac a été mise en place. Le conseiller mutualia Mr Alexandre YACOB (06.23.42.46.55) effectue une permanence salle du conseil municipal :

Le 2^{ème} mercredi du mois de 10h00 à 12h00

Le P.L.U.I (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), est le nouvel outil de référence de l'urbanisme territorial. Il permet de bâtir un projet d'aménagement solidaire et collectif pour le territoire Saintais, dont nous faisons partie intégrante.

Les étapes du PLUi



Ce projet se substituera aux documents existants (P.L.U. communaux ou Cartes Communales), permettra aux Maires de continuer de délivrer des autorisations d'urbanisme à destination des particuliers et des entreprises. Il intégrera les enjeux de l'habitat et de l'environnement : agriculture, paysages, patrimoine, biodiversité, ressources naturelles, tourisme et loisirs.



Pour permettre une concertation adaptée des Chermignacais, un registre d'observations et de propositions est déposé au secrétariat de la Mairie. Chaque habitant concerné peut venir aux heures d'ouvertures consulter le registre et y déposer ses remarques, ses demandes ou ses réflexions.

Le PLUi traduit les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les années à venir. C'est un document d'urbanisme qui valorise le cadre de vie des habitants et maintient un équilibre entre les zones bâties, naturelles et agricoles. Il se formalise dans des règles d'utilisation des sols.

DEPOT DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les particuliers et professionnels ont la possibilité de déposer leurs demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme) 7j/7 et 24h/24 sur la plateforme suivante :

<https://ca-saintes.geosphere.fr/guichet-unique>

Vous avez toujours la possibilité de les déposer à la Mairie aux heures d'ouvertures.

COMMENT LIRE MA FACTURE DE REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ?



VOS CONTACTS

• Pour contacter l'Agglomération de Saintes : par courrier, par mail ou par téléphone.

VOS RÉFÉRENCES

Elles sont à rappeler pour toute question.

DIFFÉRENTES MODALITÉS DE PAIEMENT

Par TIP, par chèque, par virement, en espèces ou en carte bancaire.
 Pour simplifier le règlement de votre redevance, il est possible de mensualiser votre facture [prélèvement automatique en 6 fois sur l'année].
 + d'infos sur agglo-saintes.fr

TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT

Pour le paiement par chèque ou par prélèvement.

Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative
Facture pour la période du 01/01/2022 au 30/06/2022

Date limite de paiement : 07/02/2022

Expéditeur : Service de Gestion Comptable de Saint Jean D'Angély
 1 place du Petit Champ - BP 50005
 17 415 SAINT JEAN D'ANGÉLY

Saintes
 Communauté d'agglomération de Saintes
Pour nous écrire :
 4 Avenue de Tombouctou CS 90316 - 17100 Saintes cedex
 Courriel :

Pour nous rencontrer :
 Service Redevance
 ZI Les Charriers - Impasse de Perches- 17100 Saintes
 Tél : 05 46 98 07 19
 Horaires d'ouverture :

Lundi, Mercredi, Vendredi : 09h - 12h et 14h - 17h
 Fermé les mardis et jeudis

Mes références :
 N° de client : 5051 (RI PARTICULIER)
 N° de facture : 54567
 Date de la facture : 10/02/2022
 Adresse de production :

Avant de signer à savoir : En application de l'article L. 203 A du Code des procédures fiscales, ainsi et sous réserve de l'application des dispositions des articles L. 1451 A, L. 1451 B, L. 1451 C, L. 1451 D, L. 1451 E, L. 1451 F, L. 1451 G et L. 1451 H du Code général des impôts relatifs au régime des impôts sur le revenu des personnes physiques, vous êtes informé que la présente facture est établie en vertu de la loi n° 102 du 7 mai 2002 relative à l'égalité territoriale et que son montant est susceptible d'être révisé en fonction de la situation de votre foyer.

Vous ne pouvez pas contester la somme mentionnée en sus de la somme indiquée sur la facture.

Vous ne pouvez pas contester la somme mentionnée en sus de la somme indiquée sur la facture.

MERCRI DE PREVENIR LE SERVICE REDEVANCE DE TOUS CHANGEMENTS (déménagement/vente/achat/nouveau de personnes au foyer...)

Désignation	Période de service	Quantité	Prix unitaire	Montant
PERIODE EN COURS				
PART FIXE				95,20 €
Accès au service	du 01/01/2022 au 30/06/2022	6 mois	11,47 €	70,00 €
Forfait au volume du bac installé - BAC 120L OH PUCE (n° puce : 0419925874)	du 01/01/2022 au 30/06/2022	6 mois	4,20 €	25,20 €
comprendre 12 levées annuelles				
PART VARIABLE				3,36 €
Nombre de levées facturées au-delà du forfait - BAC 120L OH PUCE	du 01/01/2021 au 31/12/2021	1,00	3,36 €	3,36 €
REGULARISATION PERIODE PRECEDENTE				
PART FIXE				191,00 €
Accès au service	du 01/01/2021 au 31/12/2021	12 mois	10,75 €	129,00 €
Forfait au volume du bac installé - BAC 120L OH PUCE (n° puce : 0419925874)	du 01/01/2021 au 31/12/2021	12 mois	5,17 €	62,00 €
comprendre 12 levées annuelles				
MONTANT DEJA FACTURE				-191,00 €
Montant déjà facturé	2021	1,00	-95,50 €	-95,50 €
Montant déjà facturé	2021	1,00	-95,50 €	-95,50 €
			NET A PAYER	98,56 €

MODALITES DE PAIEMENT :
 Vous pouvez payer cette somme sur internet en vous connectant sur <http://www.agglo-saintes.fr> et en saisissant les informations suivantes :
 Identifiant collectivité : 003850 référence : 2022-OM-00-84587
 Par Titre Interbancaire de Paiement (T.I.P.) en détachant le talon ci-dessus, en le dotant, de la signature et en l'envoyant par enveloppe nature à l'adresse indiquée sur le T.I.P. Si vos coordonnées bancaires ne sont pas inscrites, merci de joindre un Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.).
 Par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre du Trésor Public, en joignant le T.I.P. non signé et non agrafé, sans autre document et en l'envoyant par recommandé à l'adresse indiquée sur le T.I.P.
 Par virement bancaire sur le compte courant du comptable en charge du recouvrement IBAN : FR433001009650171000000811 BIC : BDFE3333
 En espèces pour un montant inférieur à 300 € ou carte bancaire munis du présent avis, auprès d'un banquier ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.agglo-saintes.fr/portailpaiement-de-proximite). En dernier recours règlement par carte bancaire au Service de Gestion Comptable de Saint Jean D'Angély
 1 place du Petit champ - BP 50005 17 415 SAINT JEAN D'ANGÉLY

Utilisation du T.I.P. :
 Ce document est à conserver précieusement pendant 10 ans.
 Toute réclamation doit être adressée à l'Agence de Recouvrement des Impôts Locaux et des Taxes Locales (ARL) de la commune de Saintes.
 Toute réclamation doit être adressée à l'Agence de Recouvrement des Impôts Locaux et des Taxes Locales (ARL) de la commune de Saintes.
 Toute réclamation doit être adressée à l'Agence de Recouvrement des Impôts Locaux et des Taxes Locales (ARL) de la commune de Saintes.

TIP SEPA
 Référence Unique de Mandat :
 ICS : FR74222458749
 Référence : 54567
 Créancier : Communauté d'agglomération de Saintes
 CENTRE D'ENCAISSEMENT
 DES FINANCES PUBLIQUES
 59885 LILLE CEDEX 9

DATE LIMITE DE PAIEMENT DE LA FACTURE

SERVICE DE GESTION COMPTABLE
 Renseignements pour tout ce qui concerne votre règlement.

PÉRIODE DE FACTURATION

DÉTAIL DE LA FACTURATION
 Les modalités varient en fonction de votre secteur et de votre équipement.



→ **JE SUIS ÉQUIPÉ(E) DE BACS ROULANTS**
 La facturation de la redevance incitative comprend :
 - une part fixe commune à tous, composée « d'un accès au service », établi suivant la composition du foyer (accès à la collecte, aux déchetteries, mise à disposition des équipements...), et « d'un forfait au volume du bac », intégrant les 12 premières levées dubac à ordures ménagères.
 - une part variable « Nombre de levées facturées au delà du forfait », qui dépend de votre production de déchets à partir de la 13^{ème} levée.

→ **JE DÉPOSE MES DÉCHETS DANS UN CONTENEUR ENTERRÉ D'APPORT VOLONTAIRE**
 La facturation de la redevance incitative comprend :
 - une part fixe commune à tous, composée « d'un accès au service » (collecte, mise à disposition des équipements, déchetteries...) et « d'un forfait au conteneur enterré » intégrant les 72 premiers dépôts de sacs d'ordures ménagères.
 - une part variable « Conteneur enterré », qui dépend de votre production de déchets à partir du 73^{ème} dépôt.

→ **J'HABITE LE CENTRE-VILLE RIVE GAUCHE DE SAINTES**
 La facturation de la redevance comprend un forfait « Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) » pour la collecte, établi en fonction de la composition du foyer.

Le geste de tri et de réduction de sa production de déchets est plus que jamais nécessaire pour maîtriser sa facture et contribuer à protéger l'environnement.

Pour tout renseignement, contactez le Service des Déchets - Écosite
 ☎ 05 46 98 07 19 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h)
 ✉ info@agglo-saintes.fr
www.agglo-saintes.fr



LE COÛT DE VOS DÉCHETS



Dans un contexte global de hausse des coûts, imposée par l'État, la Communauté d'Agglomération de Saintes est contrainte de faire évoluer le montant de la redevance.

Deux raisons expliquent cette augmentation :

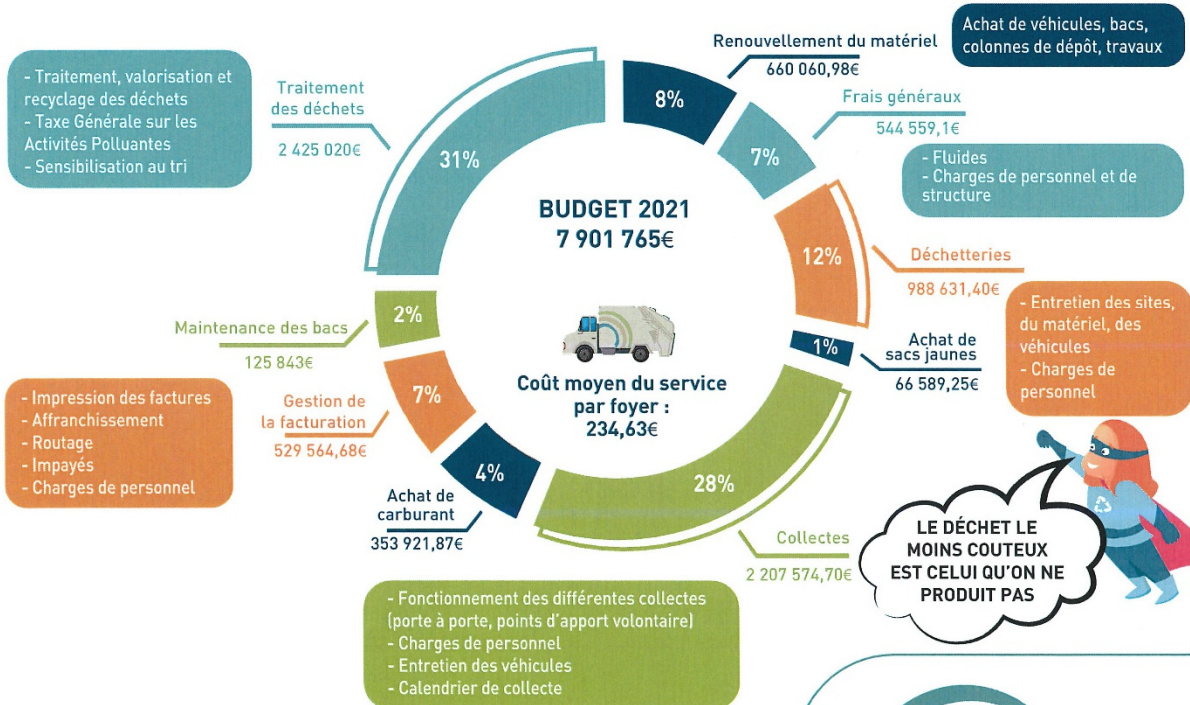
- la hausse régulière imposée par l'État de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes qui passe de 16 € la tonne en 2018 à 65 € la tonne en 2025 (soit une hausse de 400 %)
- les coûts de traitement de plus en plus élevés car l'État réduit les capacités des centres d'enfouissement des déchets.

PRODUCTION DE DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE

ORDURES MÉNAGÈRES	10 385 TONNES PAR AN SOIT 167 KG/HABITANT*
EMBALLAGES RECYCLABLES	2 632 TONNES PAR AN SOIT 42 KG/HABITANT*
PAPIER	1 394 TONNES PAR AN SOIT 22KG/HABITANT*
VERRE RECYCLABLE	2 400 TONNES PAR AN SOIT 39 KG/HABITANT*
DÉCHETTERIE (tous types de déchets)	16 068 TONNES PAR AN SOIT 258 KG/HABITANT*
DÉCHETS FERMENTESCIBLES	334 TONNES PAR AN SOIT 117 KG/HABITANT CONCERNÉ*

*Chiffres CDA 2020

QUE FINANCE LA REDEVANCE DES ORDURES MÉNAGÈRES ?



Pour tout renseignement, contactez le Service des Déchets - Écosite

☎ 05 46 98 07 19 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h)

✉ info@agglom-saintes.fr

www.agglom-saintes.fr

AGGLOMÉRATION DE SAINTES - GESTION DES DÉCHETS TARIFS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022

REDEVANCE INCITATIVE PARTICULIERS

Je suis équipé(e) de bacs roulants...



Part fixe				Part variable		
Accès au service selon le nombre de personnes au foyer		+	Forfait « Au volume du bac installé » soit 12 levées par an		+	Prix unitaire de la levée supplémentaire du bac ordures ménagères à partir de la 13 ^{ème} levée
NOUVEAU	Foyer 1 personne		129 €	Bac 120L		50,40€
	Foyer 2 personnes ou plus	140 €	Bac 240L	100,80€	8,40€	
			Bac 360L	151,20€	12,60€	
			Bac 660L	277,20€	23,10€	

Je dépose mes déchets dans un conteneur d'apport volontaire enterré...

Part fixe				Part variable		
Accès au service selon le nombre de personnes au foyer		+	Forfait de 72 dépôts de sac par an		+	Prix unitaire du dépôt supplémentaire de sac à partir du 73 ^{ème} dépôt
NOUVEAU	Foyer 1 personne		129 €	Badge		60€
	Foyer 2 personnes ou plus	140 €				

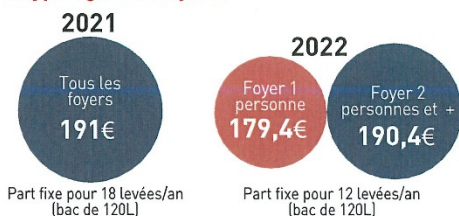
Je suis usager en résidence secondaire...

Part fixe	+	Part variable
Accès au service uniquement 129€ par an		Facturée dès la 1 ^{ère} levée ou le 1 ^{er} dépôt

Retrouvez les tarifs de la redevance pour les professionnels et associations sur www.agglo-saintes.fr → Rubrique Déchets

NOUVEAUTÉ

En 2022, afin de rendre les tarifs plus équitables, le montant de la redevance incitative évolue selon la typologie des foyers.



LE DÉCHET LE MOINS COUTEUR EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS



www.agglo-saintes.fr

Pour tout renseignement ou changement de situation, contactez le Service des Déchets - Écosite

☎ 05 46 98 07 19 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h)

✉ info@agglo-saintes.fr

CHERMIGNAC

La commune offre des brassards de sécurité aux collégiens et lycéens

Consciente des insuffisances qui peuvent déboucher sur des drames, la municipalité de Chermignac se saisit de la sécurité routière sur son territoire. Samedi 27 novembre, le maire, Jean-Michel Rouger, avait invité les collégiens, les lycéens et leurs parents à la mairie.

En cause, plus particulièrement, le trajet conduisant à l'arrêt bus des Guillots et que suivent sur plusieurs centaines de mètres, le matin et le soir, à pied, les enfants du hameau des Barrets. Aucun candélabre n'est présent sur cette portion de route départementale (D 129). Du coup, les piétons sont difficilement visibles. Faute d'allée piétonne sécurisée, ils n'ont d'autre solution que de marcher sur le bas-côté de la chaussée.

Toujours sur cette voie du ressort du Département, qui relie le bourg de Chermignac à Saintes, le hameau des Guillots connaît une dangerosité similaire. Les témoignages de catastrophes évitées de peu, en raison d'un manque d'éclairage ou de vitesse excessive d'automobilistes, ne manquent pas. Ils sont autant de rappels à l'extrême vigilance, la prudence et à l'action.

Aménagements

La commune ne peut pas tout faire seule, sans le concours du



Le maire, Jean-Michel Rouger, à côté de l'adjutant Castex, remet les brassards lumineux de sécurité. OLIVIER BERTRAND

Département. Elle fait néanmoins, alerte et tente de convaincre. Samedi, à l'issue de la réunion, la collectivité chermignacaise a offert aux jeunes concernés et présents des brassards lumineux de sécurité, « sur les conseils de la gendarmerie ». Le reste de la commande attend les autres attributaires à la mairie.

Plusieurs annonces et doléances avaient été enregistrées en amont. La nouvelle municipalité « a renouvelé l'éclairage public ». La place de l'arrêt bus des Guillots « sera

regoudronnée au printemps ». Les priorités à droite sur la D 129 « ne changent pas le problème de la vitesse », selon un habitant. De l'avis d'un autre : « Il y a beaucoup d'aménagements qui relèvent du Département mais qui ne sont pas faits ». Sur la D 125 (Thénac-Chermignac), un dispositif de sécurité est envisagé après la fin de l'assainissement du futur lotissement. Sur la D 129, à chaque entrée du bourg, un plateau surélevé doit être mis en place « l'an prochain ».

Olivier Bertrand

Article journal Sud Ouest du 2 décembre 2021

**Des brassards restent disponibles à l'accueil de la Mairie.
N'hésitez pas à venir en récupérer un pour la sécurité de tous.**

CANTON DE THÉNAC

A l'heure d'une solidarité de proximité

La crise sanitaire a révélé un élan de solidarité parmi la population. Les différents appels à l'entraide ont suscité des initiatives citoyennes. À sa manière « l'Heure civique », lancée par l'association Voisins solidaires, basée à Paris, est le prolongement de cette bienveillance constatée dans l'Hexagone.

Accueilli favorablement par le Département et sa présidente, Sylvie Marcilly (au prix d'une attribution de 25 000 euros), l'Heure civique se met en place dans les communes charentaises-maritimes : une cinquantaine de communes l'ont déjà adoptée.

C'est singulièrement vrai dans le canton de Thénac où son représentant, Alexandre Grenot, vice-président départemental en charge de la Citoyenneté, par ailleurs maire des Gonds, prêche la bonne parole auprès des maires.

De commune en commune

Jeudi dernier, le 24 février, l'élu a consacré son après-midi, au côté d'Atanase Périfan, le président fondateur de Voisins solidaires, à présenter le dispositif aux populations et dirigeants locaux intéressés. Le duo s'est ainsi rendu à Chermignac, Varzay, Tesson et a fini par Thénac, la commune chef-lieu de canton. Il devrait prochainement



Les élus de Chermignac invitent les habitants à se mettre à l'Heure civique pour un meilleur vivre ensemble. OLIVIER BERTRAND

se rendre à Berneuil, Corme-Royal, Préguiillac, Salignac-sur-Charente.

L'objectif de l'Heure civique est de proposer aux habitants d'agir en donnant une heure par mois pour une action solidaire ou aider spontanément un voisin qui en a besoin.

La démarche est simple, il suffit en premier lieu de se faire connaître, via une inscription sur une plateforme en ligne : l'adresse diffère d'une commune à une autre (1). « Les mairies tiennent un rôle moteur. Elles sécurisent le dispositif, aigüillent les actions, mettent en

relation l'aidant et l'aidé », explique Alexandre Grenot.

L'aide peut prendre différentes formes : conduire vers un lieu, apporter des courses, jardiner, bricoler, aider à des démarches administratives, tenir compagnie à une voisine... Aider son prochain finalement dans une démarche altruiste. « C'est une bonne chose », ponctue Bernard Chateaugiron, l'édile de Varzay.

Olivier Bertrand

(1) chermignac.lheurecivique.fr, tesson.lheurecivique.fr, thenac.lheurecivique.fr, varzay.lheurecivique.fr

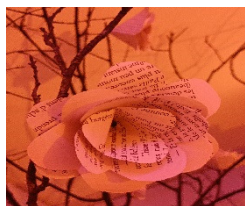
Article journal Sud-Ouest du 28/02/2022



**L'heure
CIVIQUE**
Chermignacaise

**Et si je donnais
une heure par mois
pour aider un voisin ?**

**Chacun d'entre nous peut le faire !
Inscrivez-vous sur
chermignac.lheurecivique.fr**

**BOITES A LIVRES - PETIT RAPPEL**

Les boîtes à livres sont mises à votre disposition afin d'y déposer ou échanger vos lectures...non pour vous débarrasser de vos vieux livres hors d'âge ou d'usage....



Et pour ceux qui les déposent dans l'herbe, nous n'avons pas encore réussi à en faire de la graine !

Merci de les faire vivre en les respectant.

BIBLIOTHEQUE

Suite à l'article paru dans le dernier chermign'actu concernant les travaux de la bibliothèque municipale.

Pas de panique, votre bibliothèque actuelle reste ouverte aux horaires habituels.

Ceci concerne le local de votre future bibliothèque...

INFORMATION SUR LA PRESENCE DU FOOD TRUCK ALEX KEBAB

Nous vous avons annoncé qu'un service de restauration rapide de kebabs serait présent chaque samedi soir sur notre commune.

Après plusieurs relances de notre part à son dirigeant puisque la date de mise en place tardait à venir...rendez-vous était donc pris pour la soirée du samedi 15 janvier dans notre bourg sans trop de publicité puisque c'était son souhait...



Au soir de cette première, la mairie recevait un mail sans équivoque disant et je cite :

« Suite à la performance dans votre commune je vais devoir trouver un endroit plus rentable pour le samedi ».

Libre à chacun d'en penser ce qu'il veut... (En date du 10 février le food truck Alex Kebab annonce l'arrêt de son activité sur sa page facebook...)

NUISANCES SONORES

Comme de coutume, nous refaisons un rappel concernant les horaires autorisant les travaux de bricolage ou jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore :

Lundi au Vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

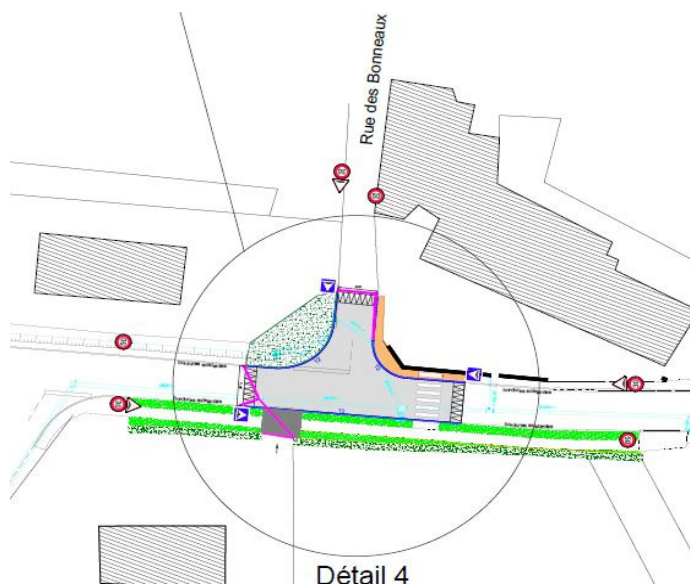
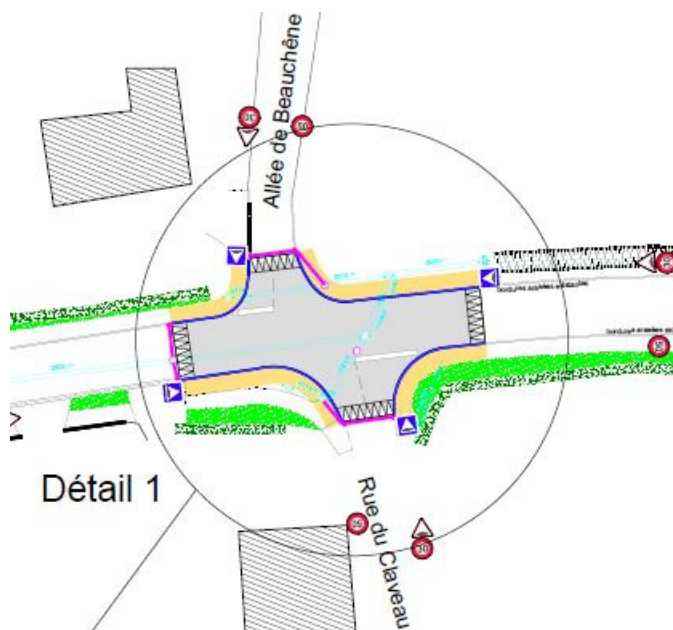
Samedi : 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Dimanche et jours fériés : uniquement de 10h00 à 12h00

AMENAGEMENT DE SECURITE TRAVERSE DU BOURG RD 129

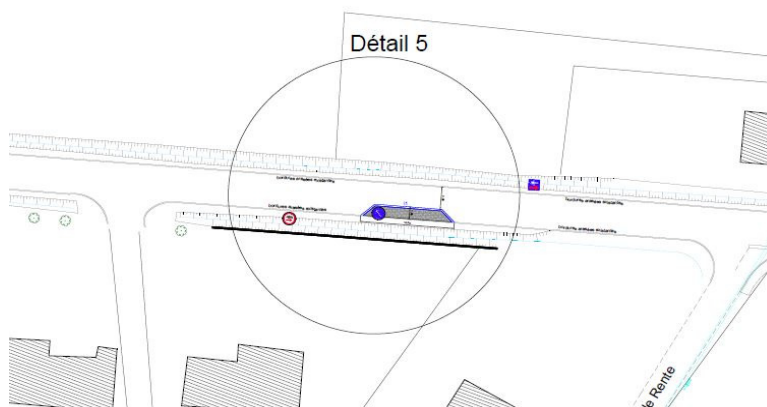
L'objectif est de ralentir la vitesse des véhicules traversant notre agglomération.
Il est prévu :

Création d'un plateau surélevé
au croisement de :
L'allée de Beauchêne
de la rue du Claveau et
de l'avenue de Saintonge



Création d'un plateau surélevé
au croisement de :
La rue des Bonnauds et
de l'avenue du Littoral

Création d'un rétrécisseur de voie
à l'entrée de l'agglomération
juste avant l'intersection de la
rue de la Rente et
De l'avenue du Littoral



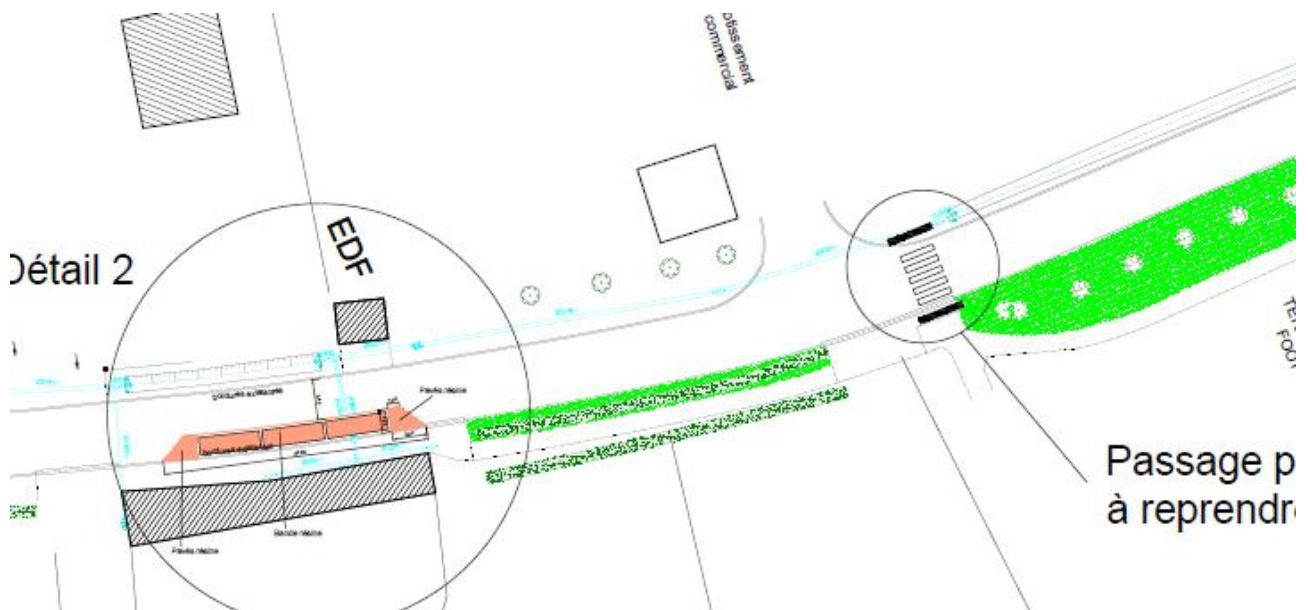
AMENAGEMENT DE SECURITE TRAVERSE DU BOURG RD 129

Commune de Chermignac

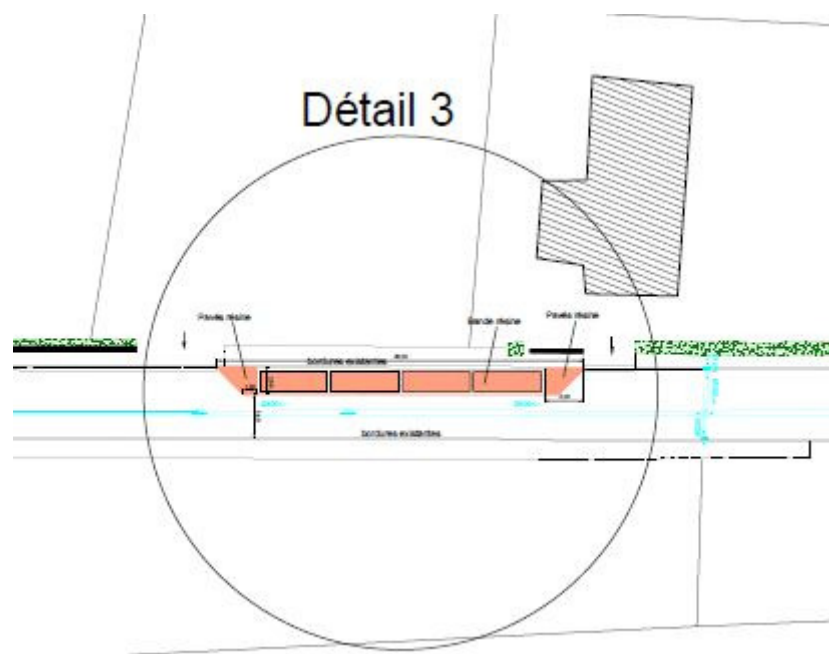
Page 18

Pour la sécurisation aux passages piétons et le stationnement sur la chaussée des véhicules, il est prévu :

Reprise et renforcement du passage piétons sur le cheminement école - lotissement des Tilleuls et commerces, et l'aménagement de trois places de stationnement en face du transformateur électrique



Aménagement de quatre places de stationnement sur l'avenue du Littoral après l'ancien commerce.



La convention d'aménagement a été approuvée lors du conseil municipal du 28 février.

TRAVAUX LES BARRETS

Page 19

Commune de Chermignac

Renouvellement du réseau d'eau potable rue des Barrets.

En prévision de la réfection de la voirie, le réseau d'eau potable, estimé trop vieux par Eau 17, vient d'être remplacé. Les travaux débutés fin octobre se sont achevés le 18 janvier



Le chantier a été retardé par quelques intempéries, (arrêt 3 jours en décembre) qui ont détérioré les accotements. Ils seront repris, ainsi que les fossés. Un revêtement provisoire devrait être posé semaine 7 ou 8.



Dans le cadre de la Défense Extérieur Contre l'Incendie, la pose d'une bâche incendie d'une capacité de 60 m³ sera effectuée par la RESE, à la mi-mars.

Le syndicat départemental de la voirie interviendra en septembre pour la réfection de la voirie, des bordures, des trottoirs, de l'écoulement des eaux... Une première tranche sera réalisée et nécessitera plusieurs semaines de déviations.



Le 11 avril la rue des Barrets sera coupée une partie de journée pour l'élagage d'un chêne au niveau du n°7.



Eau 17, le service public de l'eau depuis 70 ans

Le syndicat Eau 17 organise le service de l'eau et de l'assainissement pour plus de 500 000 habitants en Charente-Maritime répartis sur 432 communes. Créé en 1952, il fête ses 70 ans cette année. Acteur majeur du petit cycle de l'eau dans le département, sa vocation est d'assurer les investissements et le renouvellement de ses ouvrages (châteaux d'eau, stations d'épuration, réseaux d'eau et d'assainissement) pour garantir un service performant, protéger la ressource en eau potable, protéger les milieux aquatiques, informer et sensibiliser le grand public.

Le Syndicat confie la gestion quotidienne aux exploitants. Pour la commune de Chermignac, c'est la RESE (régie publique d'Eau 17) qui s'en charge.

Les eaux souterraines de Chermignac

Située sur les hauteurs, la commune de Chermignac se situe entre les bassins versants de l'Arnoult et de la Charente. Les eaux de pluies ruissellent et peuvent être captées par le sol sableux et calcaire du territoire pour s'infiltrer via les gouffres et les failles. Ces eaux sont acheminées soit vers le bassin versant de l'Arnoult ou celui de la Charente en passant par l'aire d'alimentation du captage de Lucérat. Même si l'eau du robinet de Chermignac provient de la source de La Jard et du forage de Saint-Léger, les activités sur la commune (agriculture, assainissement, jardinage...) peuvent avoir un impact sur les captages du territoire Arnoult-Lucérat. Ces captages contribuent à l'alimentation en eau potable de 200 000 habitants.

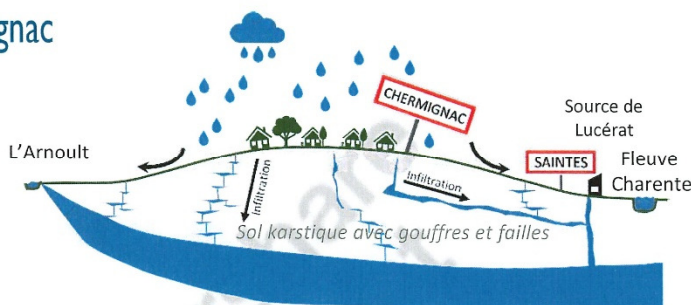


Schéma simplifié du fonctionnement des eaux souterraines

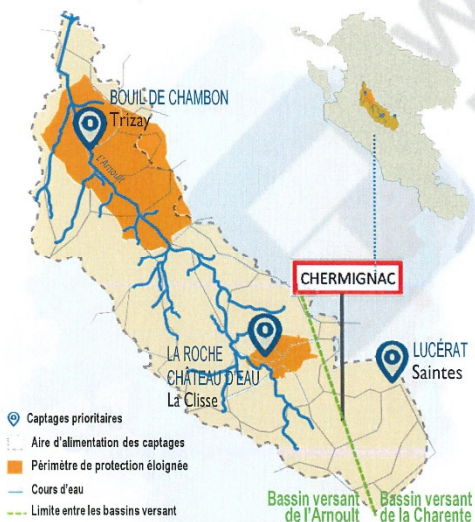
Le programme d'actions Re-Resources

Pour surveiller la qualité des eaux, des analyses sont réalisées très régulièrement sur les eaux brutes des différents captages.

Leur suivi montre une augmentation de la teneur en nitrates et en pesticides.

Pour protéger la ressource en eau,

Eau 17 porte un programme d'actions Re-Resources sur le territoire Arnoult-Lucérat dont la commune de Chermignac fait partie. Ce programme régional a pour objectif la reconquête de la qualité des eaux brutes via différentes actions (agricole, sensibilisation, hydrogéologie et foncier).



Hydrogéologie

Des traçages colorés permettent d'identifier les gouffres et les failles à protéger en priorité.

Sensibilisation

Mise en œuvre d'actions de sensibilisation dans les écoles. Réalisation d'ateliers à destination du grand public.

Foncier

Acquisition de terres agricoles, en zones sensibles, pour implanter des cultures plus économes en intrants.

Agricole

Accompagner le monde agricole pour la préservation de la ressource en eau.



Le saviez-vous ?

L'eau du robinet est le produit alimentaire le plus contrôlé. Pour être potable et distribuée elle doit répondre à près de 70 critères qualité.

Des actions de sensibilisation à Chermignac

Pour découvrir de façon concrète comment préserver la ressource en eau, 2 ateliers gratuits et ouverts à tous sont proposés à la salle de quartier de Chermignac. « Cuisiner au naturel » samedi 30 avril de 10h à 12h et « fabriquer ses produits au naturel » samedi 7 mai de 10h à 12h. Inscriptions par mail à ateliers.au.fil.de.leau@gmail.com. Ces actions de sensibilisation sont coordonnées par l'association Terdev, et le Graine Poitou-Charente dans le cadre du dispositif éducatif « Mon territoire au fil de l'eau ». Eau 17 y participe dans le cadre de son programme Re-Resources.



**Soldat AUBIN Camille / 112 Régiment d'Artillerie lourde
Mort pour la France lors de la Seconde guerre mondiale.**

Rappelez-vous !! Vous avez peut être entendu parler de moi, il y a de cela un an dans « le lien chermignacais ».

Même lieu, mêmes circonstances.

Originaire du village des Bouyers sur notre commune, je suis parti à la guerre comme bon nombre de mes confrères pour ne jamais revenir.

Loin de mes proches, j'ai foulé cette terre de Tchecoslovaquie que je ne connaissais que sur mes cartes d'écolier, pour ne plus me relever le 30 août 1944.

Triste histoire répétée dans nos villages français...

Les années ont passé, mélange de reconnaissance et d'oubli.

Mais en ce jour du 11 novembre 2021 grâce à Monsieur Gauthier Robert et ses recherches généalogiques, je fais la connaissance de ma famille : Madame Roselyne Aubin et son fils.

Tous deux venus me rendre hommage autour de ma tombe qui a bien changé depuis la dernière fois que j'ai fait parler de moi !

Monsieur Millet Henri, sculpteur émérite m'a façonné une pierre tombale ornée d'une jolie croix où l'on peut y lire aisément mon nom à présent.



Un grand merci à tous, sans oublier la délégation du souvenir français de Charente Maritime pour sa contribution financière et la présence de Monsieur Barbe Christian, Président du Comité de Saintes.

Aline MAZEAU
Adjointe au Maire



De gauche à droite : Mr Henri MILLET, Mme Roselyne AUBAIN, Mr Jean-Michel ROUGER, Mr Robert GAUTHIER, Mr Christian BARBE, Mr AUBAIN, Mr André MITAINE, Mr Philippe FERCHAUD

Information cérémonie du 19 mars :

Rassemblement devant le monument aux morts à 10h30

Information cérémonie du 8 mai :

Rassemblement devant le monument aux morts à 11h00

Bonjour à tous et à toutes,

Le CCAS de Chermignac est toujours très actif pour répondre à toutes les demandes de nos administrés.

Madame Annie VINCENT continue d'appeler nos aînés le jour de leur anniversaire.

La vente des calendriers de l'avent a connu un grand succès qui permettra d'aider plusieurs familles dans le besoin.

Merci aux commerçants d'avoir joué le jeu !

Les colis de fête de fin d'année distribués à nos aînés de plus de 80 ans, ont été l'occasion de belles rencontres pour tous.

Avec l'aide de Sébastien BAUCHET, nous avons remis deux colis alimentaires en urgence. Et oui même à Chermignac il y a de la précarité...

En ce qui concerne les dossiers d'APA, plusieurs prestataires ne sont plus en mesure de les honorer ! (Suite à une pénurie de personnel).

Nous avons fait remonter l'information, mais à ce jour aucune solution n'a été trouvée !

Nous renouvelons un appel pour les personnes désireuses d'un complément de salaire et qui souhaitent donner de leur temps pour nos aînés.

Je tiens à remercier une famille pour le don de matériel de confort (fauteuil, adaptable, canne) qui a été très appréciée par certains administrés.

Je reste toujours disponible et joignable sur mon portable en cas de besoin.

« On ne possède pas le bonheur comme une acquisition définitive, il s'agit à chaque instant de faire jaillir une étincelle de joie. Ne l'oublions pas : souris au monde et le monde te sourira ».



Christelle VALLET
Vice-Présidente du CCAS



Un geste simple et pratique
Choisissez votre format de panier,
Solo? Famille? Famille Nombreuse?

Votre panier commandé et livré à la mairie
(Salle de quartier - ancienne cantine)
Contact: Aline MAZEAU 06 86 30 32 41 / Christelle VALLET 07 67 51 56 39

- Des légumes frais, bio, locaux et de saison
- Un minimum de 5 variétés par panier
- Une livraison hebdomadaire, bimensuelle ou mensuelle

Notre projet de vente de panier est né de notre volonté d'élargir la démarche BIO&LOCALE au plus grand nombre en favorisant le circuit court. Nous accompagnons nos salariés en parcours d'insertion sur nos jardins de Saintes et de Cravans et sur notre pôle logistique de Saintes.

		
12€	18€	24€
<i>Solo</i>	<i>Famille</i>	<i>Famille nombreuse</i>
Minimum 3KG	Minimum 4.5KG	Minimum 6KG

Commandez votre panier avant lundi 18h00

Passez le récupérer à la salle de quartier (ancienne cantine) :
le jeudi de 14h30 à 17h00.

Le règlement est à remettre sous enveloppe avec votre commande dans la boîte aux lettres « le bassiot - Saint Fiacre » (salle de quartier - ancienne cantine) par chèque à l'ordre de SAINT FIACRE ou en espèce (Nous vous remercions de faire l'appoint).

Mise en place semaine 13

Dépôt des commandes sur papier libre avant lundi 28 mars - 18h

Rencontre avec Vanessa FOLLET de la ferme d'Isia, au Plaud.



En cette belle matinée du samedi 29 janvier, nous nous sommes rendus avec Monsieur le Maire à la ferme du Plaud. La journée était propice à la plantation d'arbres fruitiers initiée par Vanessa et son conjoint. Les Chermignacais étaient invités à participer.

S'il est un domaine cher au cœur de Vanessa c'est bien la protection de la nature et de la biodiversité.

Après un BTS gestion et protection de la nature, Vanessa a travaillé dans le domaine associatif puis dans la fonction publique afin de sensibiliser le public au respect de l'environnement.

Il y a trois ans, elle a voulu s'investir davantage et de manière plus concrète.

Tout d'abord dans le Sud de la France grâce au wwoofing *(World Wide Opportunities On Organic Farms créé en 1971) qui en échange du gîte et du couvert, lui a permis de travailler auprès de gens passionnés dans les domaines du maraîchage, de l'élevage, de la boulangerie, en s'imprégnant de leur savoir-faire et techniques.

Puis sans mauvais jeu de mots le projet d'installation a germé, avec le choix de plusieurs filières :

- la production de fruits, de variétés anciennes et parfois oubliées.
- un élevage bio, de poules pondeuses en agroforesterie (les poules aussi ont leur part de travail pour garantir un sol fertile)
- la production de fruits et de plantes aromatiques, selon les principes du maraîchage sur sol vivant, visant à préserver la vie des sols et donc la fertilité et la bonne santé de ceux-ci.



Tout ceci grâce à l'entraide et au soutien du tissu agricole chermignacais et dans le but de vous proposer ses produits, dès que possible, à la vente directe.

Alors si vous souhaitez avoir de plus amples renseignements et pourquoi pas soutenir Vanessa, qui a lancé une campagne de financement participatif, n'hésitez pas à la contacter par mail à l'adresse suivante : vanessafollet@yahoo.fr Ou par téléphone au 06.50.80.78.46



Retrouvez également l'actualité de la ferme sur la page facebook, @lafermedisia

Aline Mazeau
Adjointe au Maire



Passant encore une fois, « entre les gouttes de la Covid » un spectacle de Noël a pu être proposé aux enfants, juste avant les vacances d'hiver. Une pièce de théâtre jouée par une belle comédienne-fée, qui nous a proposé de concocter un succulent repas de Noël, grâce à la magie dont elle est dépositaire.

Thérapeute dans la vie de tous les jours, cette fée a distillé, à travers ses formules magiques, que les enfants devaient répéter, les petits principes de la vie en société, que nous devons tous nous efforcer de suivre pour le « bien-vivre-ensemble »



Petits et grands (ainsi que madame Navarro !) ont participé activement et joyeusement à l'élaboration de ce repas fabuleux, plein d'idées et de surprises, durant trois quarts d'heure. Il ne manquait plus que le Père Noël, qui, à n'en pas douter, s'est manifesté plus tard dans nos chaumières...



Notre département est particulièrement touché sur le plan sanitaire. L'école, comme de nombreux autres établissements, est impactée par le virus depuis la rentrée de janvier. Chacun y met beaucoup de bonne volonté, personnel, parents, enfants, communauté d'agglomération et commune, pour que tout se passe au mieux et...avec le sourire, malgré la fatigue et les difficultés qui gagnent du terrain.

Quelques modifications viennent d'être apportées à l'organigramme du Samouraï : suite à son déplacement géographique, Valentin Bouet a préféré se libérer de l'aïkido et du pancrace pour pouvoir se consacrer pleinement au jiu jitsu brésilien, section dont la présidence a été confiée à Mme Mendy Floch en remplacement de Mme Alexandra Da Silva démissionnaire. Je profite donc de l'occasion pour remercier chaleureusement Mendy. Sa collaboration nous était absolument indispensable pour assurer la pérennité de cette discipline, surtout en ces circonstances où les associations ont été fragilisées par les conditions que nous subissons.

Car bien sûr, la situation sanitaire actuelle n'arrange pas les choses. Malgré tout, le Samouraï parvient, cahin-caha, à maintenir à peu près le cap. Les effectifs ont certes très sensiblement baissé, mais nous enregistrons quand même une centaine d'inscrits lorsque cet article a été rédigé (soit une diminution de 40% due aussi, il faut bien le reconnaître, à la suppression des deux activités citées précédemment dont l'une était particulièrement lucrative).

Depuis la rentrée de septembre, une section peine un peu à retrouver son lustre de naguère : le badminton (sans doute encore un effet de la pandémie). Certains pourraient s'étonner que cette activité relève du Samouraï. Bien sûr, le « bad » n'a rien à voir avec les sports de combat, mais il requiert un tel investissement athlétique que nous n'avons émis aucune réserve quand il s'est agi de lui trouver un club de référence, et cela d'autant plus facilement que le comité directeur venait d'orienter le Samouraï vers une logique de club omnisports. Aussi, si vous voulez transpirer et garder la forme, n'hésitez pas une seconde, rejoignez la présidente de section Yveline Rateau (06 77 69 62 74) chaque mercredi à partir de 18H 15 à la salle polyvalente de Rétaud, vous ne serez pas déçu(e) ! (J'insiste sur le fait que toutes les précautions sont prises au niveau sanitaire).

Comme tous les Chermignacais, j'ai éprouvé une vive émotion au décès encore récent et fort prématuré de notre ami Didier Delplace qui s'est investi sans compter dans le secteur associatif de notre commune. A titre personnel, je n'oublierai pas qu'il a bien voulu assurer l'animation de la section « tennis de table » quand cette activité était prise en charge par le Samouraï. Je n'oublierai pas non plus qu'il avait été le grand artisan du développement du club de pétanque à la fin des années 80 après la mise à disposition d'un boulodrome. Et je me rappellerai toujours avec beaucoup de nostalgie les joyeuses sorties cyclistes que nous avons eu l'occasion de faire ensemble au temps des « Amoureux de la Petite Reine ».



Mais terminons, malgré tout, sur une note positive : la section « Judo » que nous avons dû désactiver à cause d'un effectif insuffisant devrait rouvrir dès la rentrée de septembre. Nous avons la chance de compter parmi nos concitoyens chermignacais un 3^e dan de judo jiu jitsu désireux de collaborer avec le Samouraï. Il serait dommage de ne pas profiter de cette situation.

Merci de votre confiance ; et à très bientôt, du moins je l'espère !

L'association « Carminius » est l'association des parents d'élèves de l'école de Chermignac. Elle est ouverte à tous et ne concerne pas spécialement les parents délégués élus au conseil d'école.

Après divers rendez-vous manqués l'an dernier, l'année scolaire 2021 2022 a déjà bien commencé.

Dimanche 21 Novembre quelques courageux s'étaient levés, défiant la météo, pour une mini randonnée dans les bois de Chermignac. 3km vaillamment parcourus par les petits marcheurs qui trottaient devant, suivis d'un pique-nique partagé. Bienvenus aux nouveaux parents !



Cette année, les artistes en herbe ont œuvré à la réalisation de serviettes de bains avec leur dessin. Bravo pour cette belle réussite pleine de couleur.

Quelques actions au moment de Noël : vente de sapin, tombola des huîtres. Merci d'avoir été au rendez-vous. Cela nous a permis d'offrir un livre à chaque enfant.

Pour la deuxième fois, la soirée de Noël 2021 a dû être annulée. Mais nous espérons que la marche gourmande semi-nocturne et la kermesse pourront cette fois avoir lieu. Croisons les doigts pour 2022.



Rendez-vous :

samedi 14 mai 2022 pour la marche gourmande semi-nocturne
et vendredi 1^{er} juillet pour la kermesse !



L'association des parents d'élèves Carminius

Si vous voulez nous rejoindre :
carminius.ape@gmail.com

AUDITIONS - SPECTACLE JUILLET

La compagnie Revolante pose ses valises en juin à Chermignac afin de préparer son futur spectacle *Le Songe d'une Nuit d'été* de Shakespeare. Deux représentations suivront le 2 et 3 juillet.

Nous voulons que ce spectacle soit aussi le vôtre, et nous vous proposons de participer à sa création !

Plusieurs actions sont possibles :

- Nous recherchons 3 acteurs amateurs (hommes et femmes), aimant le théâtre et voulant goûter aux plaisirs de la scène, pour constituer le groupe des artisans dans la pièce. Peu de texte, mais quelques répétitions avec nous, quelques soirs de juin, sont à prévoir !
- Nous cherchons des personnes bénévoles aimant et pratiquant la couture, afin d'assister notre cheffe Costumière dans la création des costumes. Journées ou soirées de juin.

Si vous avez envie de participer, envoyez-nous un mail à compagnie.revolante@gmail.com avec une petite présentation de vous, et quelle équipe vous souhaitez rejoindre (couture/acteurs).

Vous pouvez également appeler Pauline Pidoux au 0629361967.

Nous organiserons également des répétitions publiques auxquelles vous serez les bienvenus.

Nous avons HÂTE de vous rencontrer et de partager ce spectacle avec vous !

À très bientôt,

Pauline Pidoux, Emmanuelle Degeorges, Soliane Moisset, pour la Compagnie Révolante



Assemblée générale

L'assemblée générale de notre association s'est déroulée le 19 octobre 2021. Une trentaine de personnes s'était déplacée à la salle des fêtes de Chermignac.

Du fait de la crise sanitaire, certaines de nos activités (marche, yoga, gym) ont pu se poursuivre tant bien que mal ; la saison 2021/2022 débute sous de meilleures auspices.

Nous souhaitons la bienvenue aux deux nouveaux membres élus au conseil d'administration, madame Élyane Munster et monsieur Philippe Lespagnol.

Téléthon

Une quinzaine de personnes ont participé à la marche organisée pour le téléthon et ont permis de collecter la somme de 574€ qui a été remise au comité départemental. Merci à tous de votre générosité.



Concours photos

Pour la troisième fois, nous organisons notre concours photos annuel. Gratuit, ouvert à tous, il est doté de deux prix d'une valeur chacun de 75€.

Le thème: « l'eau dans tous ses états à Chermignac ou ailleurs »

Les photos, de format 20 x30, prises après le 1er janvier 2020, sont à déposer en mairie avant le 29 avril 2022.

Renseignements sur le site de la mairie ou au 06 01 25 03 99.

Vous pourrez venir apprécier les photographies proposées à la mairie de Chermignac du 6 mai au 3 juin et voter pour votre photo préférée.



Notre association a pris son envol depuis septembre dernier. Nous comptons 22 adhérentes à ce jour. Nos ateliers obtiennent un vif succès malgré les absences dues au Covid.

Atelier créatif : 12 personnes inscrites

Atelier Jardin : 15 personnes inscrites

Atelier couture : 6 personnes inscrites

Atelier solidarité : 8 personnes inscrites.

Atelier Peinture : Annulé faute de participants.

L'atelier Solidarité a bien travaillé pour les petits prématurés de l'hôpital de Saintes. Toute l'équipe de soins nous a remerciés chaleureusement. Elle compte encore sur nous dans les prochains mois. La laine (fine pour bébé) et du molleton pour les gigoteuses (vieille robe de chambre, couverture, plaid en polaire/ petit matelassé...) commencent à manquer. Nous faisons encore appel à votre générosité pour continuer notre engagement. (Dépôt possible aux heures d'ouvertures de nos ateliers : Salle du Quartier Place du Maréchal Leclerc, à côté de la mairie. Un GRAND MERCI pour eux.

Il est encore possible de s'inscrire. Cotisation annuelle de 15€ dégressive par trimestre : 10€ de janvier à juin et de 5€ d'Avril à juin. Atelier : 5€ la séance.

Atelier Créatif : Le 7 Avril: déco de Pâques /le 5 Mai: cœur en grillage (annulé en février)/
Le 2 Juin: cercle à Broder Déco.

Atelier Jardin : le 4 Avril: nichoir (annulé en février) /Le 2 Mai: jardinière d'aromates/
Le 6 juin: hôtel à insectes.

Atelier couture : le 11 Avril / le 9 Mai/ Le 13 juin

Atelier Solidarité : Mardi 3 Mai (dernière rencontre, dernier dépôt).

Nous tiendrons un stand présentant nos réalisations le **29 mai** à la brocante du football club avec la vente de quelques créations de nos mains. L'atelier jardin vous proposera une bourse d'échange aux plantes.

Venez nombreux découvrir notre association et peut-être vous inscrire pour la rentrée prochaine. Nous vous offrirons le nouveau programme de nos activités 2022/2023.

Au plaisir de se rencontrer.

L'équipe des PETITES MAINS

Pour tous renseignements : contactez Mme Thibault Hélène au 05.16.22.06.05

Les dirigeants, les joueurs du F. C. Chermignac et moi-même vous souhaitons avec un peu de retard une bonne et heureuse année 2022. Malgré des contraintes sanitaires toujours difficiles, nous avons repris la saison en entente avec l'US Rétaud.

Notre école de foot est composée d'une équipe U6-U7 de 6 garçons et 2 filles, encadrée par Marie, et d'une équipe U10-U11 de 11 garçons et 5 filles, encadrée par Xavier et Ludo. Les petits ont participé à quelques plateaux et pour les plus grands, ils ont effectué leur première phase en début de saison. Actuellement, ils effectuent un tournoi en salle et la deuxième phase pour les 2 catégories débutera début mars.

Chez les seniors, nous avons une équipe critérium à 8 (Foot loisir), une équipe seniors qui est actuellement 3^e de sa poule en 4^e division, et une équipe seniors +, foot en marchant (femmes de plus de 40 ans et hommes de plus de 50 ans). Notre équipe à 8 joue le vendredi soir, les seniors + le dimanche matin et le championnat à 11 reprendra début mars.

Le 18 décembre dernier, nous avons accompagné nos jeunes voir le match Bordeaux-Lille au Matmut Atlantique.

Nous aurons le plaisir de vous accueillir le **29 mai prochain** pour notre brocante.

Au plaisir de vous rencontrer sur le bord des terrains.



Christelle FERCHAUD, Présidente du FC Chermignac

Musheurs depuis 2008, nous habitons Les Guillots à Chermignac avec ma compagne, Elise RICHARD et pratiquons le mushing** en compétition ou en randonnées sur terre comme sur neige.

Nous possédons 7 huskys de Sibérie.

Passionnés nous nous investissons beaucoup pour ce sport.



Nous souhaitons organiser une randonnée avec 2 possibilités: 5/7 kms et 12/18 kms sur des chemins en herbe ou empierrés, de notre belle commune et ainsi faire connaître notre passion au plus grand nombre. Nous aimerions qu'une ou deux associations participent avec nous pour fournir quelques bénévoles afin d'assurer la sécurité et tiennent une buvette/ restauration.

Des producteurs régionaux pourraient placer un stand pour faire connaître leurs produits.

** conduite de traineau, kart, patinette, vtt, attelés à des chiens

TANDEM EDUCADIS ...Le château des « cent vies ».

Nous sommes allés à la rencontre de gens passionnés, dévoués et un peu fous, tellement ce qu'ils font au quotidien, force l'admiration. Ils accueillent des enfants et adolescents « sans vie » et les aident, pour vivre cent fois mieux leur vie, au quotidien. Aujourd'hui c'est plus de cent jeunes hébergés dans les centres de Nouvelle Aquitaine.

Tandem Educadis a choisi de donner une maison à des enfants, adolescents et jeunes adultes, présentant des troubles autistiques et psychotiques sévères, qui ont subi de multiples brisures dans leur parcours familial et social

L'entreprise Educadis est née en 2001 en Gironde par la location d'une maison qui devient un centre de loisirs ; David et Maxime éducateurs spécialisés y consacrent toute leur énergie et leur temps et font tomber tous les murs dressés par le monde « médico-social ». En 2013 ils passent convention avec le département pour un projet légal et reconnu d'utilité publique et sociale.

Mr Beltrand, directeur de l'établissement de Dompierre sur Charente (ouvert en 2019), Chermignac (2020) et de Gémozac (2021) assisté d'une coordinatrice, Madison N'Guyen, nous reçoivent au Domaine de la Touche. (Ancien gîte créé par la famille MALLET).

Nous sonnons, un ado nous ouvre et disparaît. C'est le seul « co-locataire » du centre qui séjourne au domaine tout le temps. Mr Beltrand éducateur spécialisé de formation a pratiqué tous les services liés à l'enfance du secteur public (hôpital et ASE) et nous explique rapidement le fonctionnement de ce centre où sont accueillis sept enfants à compter de six ans jusqu'à seize ans, exception pour Gémozac, réservé à des jeunes de seize à vingt et un an. Il précise que ce qu'il a mis en place en un an lui aurait demandé cinq ans en établissement public.

Ici les contraintes sont différentes que ce qu'ont pu connaître tous ces jeunes issus de familles en difficultés, voire déficientes. Ils ont connu plusieurs familles d'accueil et établissements, vécu des drames, causé des bagarres, subi des agressions, la galère en soi... pour eux dans un monde où ils sont les agressés, les oubliés, les perturbateurs.



C'est un travail de patience et de longue haleine pour les différents éducateurs du centre. Il faut laisser les enfants libres, mais respectueux des lieux, des règles basiques du quotidien, des autres occupants, des éducateurs. Chacun amène sa touche pour déplacer, déformer, surmonter les obstacles, sans toutefois aller trop loin.

Ces « incasables » comme ils peuvent être identifiés dans le milieu médico-social, définition trop violente et inadaptée pour les éducateurs qui les encadrent au quotidien, ont certes des troubles du comportement, des agissements parfois dangereux pour les autres mais surtout pour eux-mêmes, certains sont autistes, mais quand ils sont suivis, écoutés, entendus, ils sont admirables, porteurs d'espoirs, héroïques et attachants.

Leurs parcours chaotiques, maltraitances, abus sexuels, toxicomanie etc, ont fait d'eux des enfants rejetés, souvent issus de familles « en panne » et après plusieurs passages devant des juges se sont vus confiés, par l'autorité de justice, au bon vouloir des conseillers départementaux qui osent aujourd'hui les diriger vers ces centres qui obtiennent des résultats impressionnants, forçant l'admiration.

Au Domaine de la Touche les enfants partent dès 7 h le matin, en taxi, vers leur journée de travail dans des I.M.E (institut médico éducatif) de la région. Lorsqu'ils rentrent le soir, il y a bien sûr collation puis les devoirs comme tout enfant. Puis quartier libre, chacun s'adonne à ses activités, rangement, nettoyage, jardinage, musique. Mr Mallet éleveur de volaille, voisin du centre, les convie régulièrement à des activités extérieures. La sociabilité est le maître mot adopté par tous.

Nous avons très vite suggéré au Directeur et son assistante que nous pourrions envisager des échanges avec nos aînés Chermignacais, mais aussi avec des associations de loisirs ou de sport. Ils en seraient ravis, nous prenons acte.

Tout le temps où ils résident sur le domaine les jeunes sont suivis par des éducateurs spécialisés au nombre de huit. Pas de contraintes strictes, mais un suivi permanent. Les repas sont livrés par l'hôpital et pour les loisirs d'autres éducateurs sportifs ou médico-psycho interviennent. Certains jeunes ont des traitements assez sévères et un accès à « l'infirmerie » est bien règlementé.

On peut dire que tous ces jeunes « égratignés » de la vie, ont trouvé en ce domaine leur nouvelle maison. Les relations qu'ils lient avec les éducateurs spécialisés, nous dirions plutôt « spécialistes magiciens », leur redonnent espoir. Elles accrochent un sens à leur vie et les rend aussi humains que ceux qui leur consacrent leur temps, leurs expériences et leur foi.

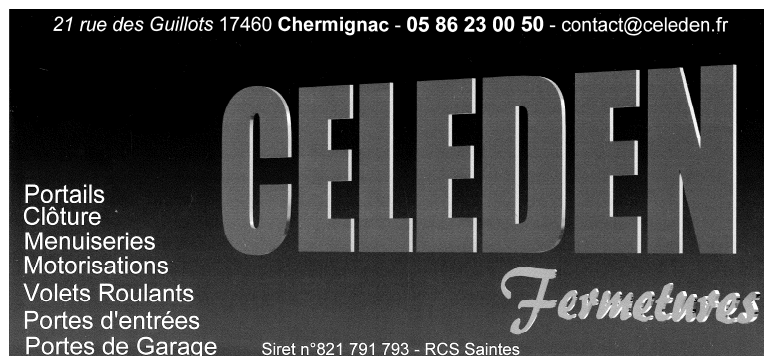


Heureux, nous le sommes, d'avoir découvert un univers que nous ignorions totalement, forgé par des hommes et des femmes au courage et au dévouement exemplaires et si loin de nos préoccupations quotidiennes qui deviennent d'un seul coup banales. Conscients que les enfants ont découvert le sens du mot « famille »

Merci à vous Mr Beltrand merci aussi à vous Madison et à tous vos collègues qui auprès de vous éduquent animent transforment et rendent normaux ces « incasables ».

Christelle VALLET et Daniel MOULON

**RENCONTRE
AVEC MONSIEUR NEDELEC
GERANT DE L'ENTREPRISE
CELELEN Fermetures**



Implantée sur la commune depuis Juillet 2019 et plus précisément au village des Guillots. La société CELEDEN est spécialisée dans la fourniture et pose d'ouvertures sur mesure, portails, stores bannes... mais aussi ponctuellement un service de dépannage et de serrurerie et ce, ...et c'est important de le souligner même si les fournitures ne sont pas originaires de son entreprise et/ou de son travail.

Riche de son expérience de technico-commercial dans ce domaine au profit des entreprises, Monsieur Mickaël Nedelec a ensuite créer son entreprise en 2016. Pour toute demande, vous pouvez contacter ses secrétaires par téléphone qui pourront prévoir un rendez-vous pour une demande plus technique.

Le plus apporté à son savoir-faire, s'adapter en permanence aux attentes des clients car chaque client est unique et a ses propres attentes auxquelles il faut répondre tout en le guidant au mieux dans ses choix.

Côté pratique, et c'est inédit et exclusif dans la région, vous pourrez réfléchir tranquillement de chez vous en vous connectant sur son site 24H/24h - 7j/7j où vous aurez accès à toute la nomenclature et tarifs afin d'élaborer au mieux votre projet sans mauvaise surprise, c'est gratuit et sans inscription, et en plus le plus souvent c'est compétitif.

Une Raison de plus ?!

Une réduction de 10% est accordée aux habitants de Chermignac, en effet, l'activité de l'entreprise s'est beaucoup développée dans tout le sud-ouest, mais l'entreprise aimerait travailler plus localement.

Alors n'hésitez pas à faire appel à CELEDEN Fermetures !



Aline Mazeau
Adjointe au Maire

LE MONSTRUEUX MONSTRE EFFRAYANT.

Lorsque nous avons découvert ce titre étrange, évoqué dans deux articles récents d'informations régionales, nous avons voulu savoir de quoi et de qui il s'agissait... ?

Premier étonnement en apprenant que les auteurs de cet ouvrage habitaient à Chermignac, le second en découvrant que ce livret s'adressait à des enfants de 6 à 11 ans. Nous nous sommes donc rendus dans le village des Bouyers.

C'est là qu'habitent Audrey MAGOS et Haïko TAKAHASHI, entourés de leurs trois enfants mais également de trois autres chérubins qu'ils accueillent en tant qu'Assistants Familiaux. Cela leur permet d'avoir une activité commune à domicile, la création littéraire.

Arrivé sur notre commune depuis quatre ans, en provenance de Ste Gemme, ce couple recomposé (elle Française, lui Belge) se complète à la perfection dans l'écriture et l'illustration.

Pour leur premier album jeunesse où ils parlent de nos peurs, d'intolérance (et de tolérance) d'acceptation de soi et d'amitié, Haïko a su parfaitement créer des personnages qui enluminent les textes d'Audrey. Ces derniers d'ailleurs, peuvent surprendre par les répétitions des mots et les redondances de sens, provoquant l'interrogation et l'éveil de l'enfant. Ils poussent à la réflexion et enrichissent le vocabulaire.

Et pourquoi un monstre ?

Cela permet d'aborder des sujets de société divers et variés et de détourner plus facilement les obstacles. Une façon particulière d'expliquer les échecs ou les différences.

Pour leur nouveau projet, un album qui s'adresse aux plus jeunes, entre 3 et 6 ans, il y aura à nouveau un récit sous l'emprise d'un monstre « gentil » et d'autres thèmes adaptés et accessibles. Audrey et Haïko aimeraient trouver un éditeur Français, car c'est seulement en Suisse qu'ils ont trouvé une oreille attentive à la concrétisation de leur travail.



Ils participeront début avril 2022 au festival du livre de Thénac. Nous ne doutons pas que leur talent, relayé par la bienveillance de Françoise SOUAN, directrice et fondatrice de ce festival estimé et reconnu, sera révélé au public et les fera connaître jusqu'à trouver l'éditeur Français qui leur permettrait d'exposer leurs œuvres en librairie (aujourd'hui disponibles uniquement en Suisse et sur le site « Fleurs bleues »).

Un exemplaire du « MONSTRUEUX MONSTRE EFFRAYANT » est à disposition à la bibliothèque de Chermignac. Nous souhaitons beaucoup d'inspirations à nos sympathiques concitoyens et attendons avec impatience les résultats de leur créativité commune.

Daniel MOULON ET Florence CAILLAUD



La ROCK-SCHOOL de Saintes présente ses activités musicales.

Les Titis Rockers (enfants 5 à 10 ans) propose des ateliers INITIATION INSTRUMENTALE.

Les Mercredi à Saintes et les Samedi matin à Thénac (plus de renseignements)

Par Internet : asso.cmas@gmail.fr

Par téléphone : 06 25 80 76 25

rockschoolsaintes / cmas-saintes.fr 6 rue Gustave COURBET 17100 Saintes

Venez découvrir de manière ludique, la musique, le rythme, les sons et stimuler la créativité, la mémoire et l'imagination de l'enfant par la pratique musicale directe (transmission orale et pratique instantanée des sujets abordés)

Venez appréhender les instruments et leurs particularités.

Apprendre à s'écouter et se sociabiliser pour arriver à une production commune dès la fin d'une année



Initiation de base de l'instrument.
Analyse musicale, sens du rythme.
Apprendre à écouter les autres.
Cohésion de groupe.
Reprises de chansons (simplifiées).
Durée de l'atelier 1 heure.
4 enfants maxi par atelier.
*cours de guitare et basse possibles sur Thénac.

ETAT CIVIL / INFORMATIONS ELECTIONS

Commune de Chermignac

Page 38

Ils sont arrivés...

HERMAN VINCENT Judith, Océane, Maëva le 21 septembre 2021

ABAUX Mahée, Margot, Amélie le 27 septembre 2021

BEURION Izia, Bella le 28 septembre 2021

GARRAUD Kayden, Philippe le 2 décembre 2021

NEDELEC Louis, Yann, Yvonnick le 22 janvier 2022

Toutes nos félicitations aux parents !



Ils nous ont quittés...

PINEAU Richard le 5 septembre 2021

SAGOT Claude le 6 septembre 2021

BERGIN Michel, Guy le 21 octobre 2021

DELPLACE Didier, Maurice le 24 novembre 2021

DUZON née BERTRAND Lucette, Aimée le 20 décembre 2021

CHICARD Pierre, Clément, Albert le 26 janvier 2022

Nos plus sincères condoléances aux familles



INFORMATIONS ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES

Les élections **présidentielles** se dérouleront les **dimanches 10 et 24 avril** et les **législatives** les **dimanches 12 et 19 juin**. Le bureau de vote se tiendra à la **salle des fêtes** et sera ouvert de **08h00 à 19h00 pour les présidentielles** et de **08h00 à 18h00 pour les législatives**. N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité et de votre nouvelle carte d'électeur qui vous sera distribuée fin mars / début avril pour venir voter.

PROCURATIONS

Si vous êtes absent, vous pouvez donner procuration à une personne inscrite sur les listes électorales de n'importe quelques communes. (Attention, la personne à qui vous donnez procuration devra venir voter au bureau de vote de Chermignac).

Vous pouvez donner procuration de deux manières :

- En vous rendant directement dans une gendarmerie ou un commissariat de police munie de votre pièce d'identité, de votre Numéro Nationale d'Electeur (NNE) et de celui de la personne à qui vous donnez procuration ainsi que de sa date de naissance. Vous pouvez pré-remplir le formulaire en le téléchargeant sur internet : cerfa 14952*03 ou bien venir en récupérer un en Mairie.
- En ligne sur maprocuration.gouv.fr, vous devrez toutefois vous présenter au commissariat de police ou à la gendarmerie avec une pièce d'identité pour faire contrôler celle-ci.

Le NNE (Numéro National d'Electeur) se compose de 8 ou 9 chiffres, vous le trouverez sur votre carte électorale ou bien en ligne sur le site suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Samedi 19 Mars
à 10h30 :
Commémoration
de la fin de la
guerre d'Algérie

Samedi 30 Avril de 10h à 12h. Salle du Quartier
Atelier gratuit « cuisiner au naturel »
Samedi 7 Mai de 10h à 12h. Salle du Quartier
Atelier gratuit : « fabriquer ses produits au naturel »
Ateliers proposés par l'association Terdev et Eau17.
Inscriptions par mail : ateliers.au.fil.de.leau@gmail.com

Du 6 Mai au 3 Juin
Exposition du concours photo
« L'eau dans tous ses états »
Hall de la Mairie

Dimanche 8 Mai à 11h00
Commémoration de la fin de la
seconde guerre mondiale
Repas des Aînés

Samedi 14 Mai
Randonnée gourmand semi-nocturne
Organisé par l'association Carminius

Dimanche 22 Mai
Rando-VTT
Organisé par le comité de Saint Jean

Dimanche 29 Mai
Brocante du Football

Samedi 25 juin
Feu de la Saint Jean

Vendredi 1^{er} Juillet
Kermesse de l'école

Samedi 2 et Dimanche 3 Juillet
Représentation en plein air par la
compagnie Rê Volante du spectacle :
« Le songe d'une nuit d'été »